

35

Revaloriser la collection d'art du ministère de la Culture



STATUT

Recommandation en cours

Version 2

Travaux réalisés

- Janvier 2023 : Publication de la politique d'acquisition et des procédures de prêt sur le site internet du ministère de la Culture
- 2023 : Augmentation du budget annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art du ministère de la Culture à 125.000 EUR
- Septembre 2021 à mars 2022 : Plusieurs réunions de travail entre le service numérisation du MNHA et les services de la stratégie numérique du patrimoine culturel et artothèque du ministère de la Culture concernant le développement d'une plateforme en ligne en accès libre permettant la diffusion des œuvres de la collection d'art du ministère de la Culture
- Septembre 2021 et janvier 2022 : Réunions de travail avec le président de la commission d'acquisition concernant la politique de développement et de diffusion de la collection ainsi que le fonctionnement de la commission
- Septembre à décembre 2021 : Mise en place de procédures pour le fonctionnement du service artothèque en ce qui concerne les acquisitions et les prêts des œuvres d'art de la collection
- Septembre 2021 : Entrée en fonction du nouveau service artothèque au sein du département de la création et de la promotion artistiques du ministère de la Culture. Le service a pour vocation d'être le référent dans le domaine de la collection d'art du ministère et de la commande publique d'œuvres artistiques.
- 2021 : Augmentation du budget annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art à 110.000 EUR
- Novembre 2019 : Première réunion de travail de la commission avec définition d'une feuille de route interne concernant la politique d'acquisition et le fonctionnement de la commission et décision de collecter les propositions d'acquisition par le biais d'appels à propositions en direction des galeries d'art ou des artistes

- Juillet 2019 : Création d'une commission d'acquisition afin de pouvoir s'appuyer sur l'avis d'expert/es pour l'enrichissement de la collection du ministère et de pouvoir garantir une meilleure cohérence des différentes collections publiques. Cette commission est composée d'expert/es des différentes institutions culturelles en charge d'une collection du pays et les membres en sont Gabriele D. Grawe, conservatrice à la Villa Vauban, Musée d'Art de la Ville de Luxembourg, Claudine Hemmer, conseillère Arts visuels et Architecture au ministère de la Culture (secrétaire), Clément Minighetti, curateur en chef au Mudam Luxembourg (président), Michel Polfer, directeur du Musée national d'histoire et d'art et Michèle Walerich, responsable du département Photographie au Centre national de l'audiovisuel.
- 2019 : Augmentation du budget d'acquisition annuel pour l'acquisition d'œuvres d'art à 100.000 EUR
- Janvier à octobre 2019 : Récolement des œuvres de la collection
- Fin 2018 à début 2019 : Mise en place de la procédure d'inventorisation des œuvres entre le ministère de la Culture et le Musée national d'histoire et d'art (MNHA)
- Fin 2018 : Accès du ministère de la Culture à la base de données MuseumPlus rendant possible la gestion électronique de la collection au sein du ministère

Travaux en cours

- Mise en place d'une plateforme en ligne en accès libre permettant la diffusion des œuvres de la collection du ministère de la Culture

Travaux prévus

- Édition d'une publication sur la collection d'art du ministère de la Culture

Documentation

- 30 juillet 2019 : Arrêté ministériel – création de la commission d'achat et nomination des membres
- [La collection d'art du ministère de la Culture sur le site du ministère](#)

Contact

- Lisa Baldelli
(+352) 247 76609
lisa.baldelli@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 04.01.2023